



Assemblée générale

Distr. générale
2 septembre 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Comité consultatif
Vingt-troisième session
22-26 juillet 2019
Point 4 de l'ordre du jour
Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-troisième session

Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-troisième session*

Rapporteur : Jean Ziegler

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original.

GE.19-14935 (F) 121119 131119



* 1 9 1 4 9 3 5 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par le Comité consultatif à sa vingt-troisième session	3
II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	8
A. Ouverture et durée de la session	8
B. Composition du Comité consultatif	9
C. Participation	9
D. Réunions	9
E. Adoption de l'ordre du jour	10
F. Importance d'un instrument juridiquement contraignant pour le droit au développement	10
III. Demandes actuellement à l'examen, adressées au Comité consultatif en application de résolutions du Conseil des droits de l'homme	10
A. Politiques nationales et droits de l'homme	10
B. Effets négatifs du non-rapatriement des fonds d'origine illicite sur la jouissance des droits de l'homme	10
C. Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	10
D. Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme	11
E. Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme	11
F. Importance d'un instrument juridiquement contraignant pour le droit au développement ...	11
G. Nouvelles technologies numériques et droits de l'homme	11
H. Niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme	11
IV. Mise en œuvre des sections III et IV de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, en date du 18 juin 2007, et de la section III de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil, en date du 25 mars 2011	12
A. Examen des méthodes de travail	12
B. Ordre du jour et programme annuel de travail	12
C. Désignation des membres du Groupe de travail des communications	12
V. Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-troisième session	13
Annexes	
I. Agenda	14
II. Documents issued for the twenty-third session of the Advisory Committee	15
III. List of speakers	16

I. Résolutions adoptées par le Comité consultatif à sa vingt-troisième session

23/1. Politiques nationales et droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 35/32 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 juin 2017, dans laquelle le Conseil lui a demandé de mener une étude susceptible d'aider les États à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tenant compte des droits de l'homme dans leurs politiques nationales, en s'appuyant pour ce faire sur les documents compilés par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et de lui présenter cette étude en même temps que les rapports qu'il doit lui soumettre à sa quarante-cinquième session, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption du Programme 2030,

Rappelant également qu'à sa dix-neuvième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Ion Diaconu (Rapporteur), Ludovic Hennebel, Ajai Malhotra, Kaoru Obata, Mona Omar, Elizabeth Salmón, Dheerujlall Seetulsingh, Changrok Soh (Président) et Cheikh Tidiane Thiam,

1. *Se félicite et prend note* de la version préliminaire du rapport élaborée par le groupe de rédaction¹ ;

2. *Prend note* du recueil des bonnes pratiques, des difficultés rencontrées, des enseignements tirés et des recommandations en matière d'intégration des droits de l'homme établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et soumis au Conseil des droits de l'homme à sa quarante et unième session² ;

3. *Décide* de poursuivre l'échange de vues sur ce sujet avec des experts externes et des membres du Haut-Commissariat, en vue d'établir la version définitive de l'étude conformément à la résolution 35/32 du Conseil des droits de l'homme ;

4. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;

5. *Invite* les membres du groupe de rédaction à poursuivre leurs discussions intersessions et à continuer de participer et de contribuer aux consultations régionales sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

6. *Prie* le Haut-Commissariat de l'informer de tous les documents établis par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sur les différentes questions relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 dès qu'ils seront disponibles ;

7. *Demande* au groupe de rédaction de lui soumettre le rapport final de l'étude à sa vingt-quatrième session, en tenant compte des contributions susmentionnées reçues du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin que ce rapport puisse être soumis au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-cinquième session, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption du Programme 2030.

*10^e séance
26 juillet 2019*

[Adoptée sans vote.]

¹ A/HRC/AC/23/CRP.1.

² A/HRC/41/21.

23/2. Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant les résolutions 72/157 et 73/262 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 19 décembre 2017 et du 22 décembre 2018, dans lesquelles l'Assemblée a demandé au Conseil des droits de l'homme de continuer de suivre de près la situation mondiale en matière d'égalité raciale et, à cet égard, de réaliser, par l'intermédiaire de son Comité consultatif, une étude sur les moyens les mieux adaptés d'évaluer la situation et de déceler les lacunes et les chevauchements d'activités potentiels,

Rappelant également qu'à sa vingt et unième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Ion Diaconu, Ludovic Hennebel (Rapporteur), Mikhail Lebedev, José Augusto Lindgren Alves, Ajai Malhotra, Mona Omar, Elizabeth Salmón et Dheerujlall Seetulsingh (Président),

1. *Prend note* de la version préliminaire des grandes lignes de l'étude qui lui a été soumise par le groupe de rédaction à sa vingt-troisième session³ ;

2. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;

3. *Décide* de recueillir les points de vue des États Membres et des autres parties prenantes, y compris les organisations internationales, les institutions nationales de protection des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, et de les inviter à soumettre, le 15 décembre 2019 au plus tard, des contributions sur les moyens appropriés d'évaluer la situation dans le monde en matière d'égalité raciale ;

4. *Décide également* de fournir des informations sur la mise en œuvre du mandat actuel, à soumettre au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-deuxième session et à porter à l'attention de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session ;

5. *Demande* au groupe de rédaction de lui soumettre, à sa vingt-cinquième session, une étude finale tenant compte des contributions susmentionnées reçues des parties prenantes ;

6. *Encourage* les parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.

*10^e séance
26 juillet 2019*

[Adoptée sans vote.]

23/3. Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 37/23 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2018, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif de mener une étude sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de lui présenter un rapport sur ce sujet avant sa quarante-troisième session,

Rappelant également qu'à sa vingt et unième session, le Comité consultatif a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Mohamed Bennani, Lazhari Bouzid

³ A/HRC/AC/23/CRP.2.

(Rapporteur), Alessio Bruni, Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, Xinsheng Liu (Président), Ajai Malhotra, Kaoru Obata, Elizabeth Salmón, Dheerujlall Seetulsingh et Changrok Soh,

1. *Se félicite et prend note* du projet d'étude élaboré par le groupe de rédaction⁴ ;
2. *Prend note avec satisfaction* de l'aperçu donné par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de ses programmes d'assistance technique et des exposés oraux présentés à sa session ;
3. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;
4. *Invite* le groupe de rédaction à examiner la question plus avant et, à cet effet, charge le Rapporteur d'établir la version définitive de l'étude, avec le soutien du groupe de rédaction, pour communication au groupe de rédaction et adoption en temps voulu par le Comité, afin qu'elle puisse être soumise au Conseil à sa quarante-troisième session.

10^e séance
26 juillet 2019

[Adoptée sans vote.]

23/4. Importance d'un instrument juridiquement contraignant pour le droit au développement

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 39/9 du Conseil des droits de l'homme en date du 27 septembre 2018, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif d'établir, en tenant compte des vues des États Membres, un rapport fondé sur des travaux de recherche sur l'importance d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement, de présenter un exposé oral sur l'état d'avancement du rapport au Conseil à sa quarante-deuxième session, et de lui présenter le rapport à sa quarante-cinquième session,

Rappelant également qu'à sa dix-neuvième session, le Comité consultatif a constitué un groupe de rédaction, actuellement composé de Lazhari Bouzid, Ion Diaconu, Ludovic Hennebel (Président), Xinsheng Liu, Ajai Malhotra (Rapporteur), Elizabeth Salmón et Cheikh Tidiane Thiam,

1. *Prend note* du projet de rapport élaboré par le Groupe de rédaction⁵ ;
2. *Prend connaissance avec intérêt* des contributions reçues des États Membres et d'autres parties prenantes, notamment d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, sur l'importance d'un instrument juridiquement contraignant pour le droit au développement ;
3. *Décide* que l'exposé oral sur l'élaboration du rapport relatif à l'importance d'un instrument juridiquement contraignant pour le droit au développement, qui doit être présenté au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-deuxième session, comprendra des informations sur l'état d'avancement dudit rapport et un aperçu des vues exprimées par les parties prenantes ;
4. *Demande* au groupe de rédaction de lui soumettre un rapport final à sa vingt-quatrième session, en tenant compte des vues exprimées par les parties prenantes concernées, l'objectif étant de présenter ce rapport au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-cinquième session ;
5. *Encourage* les parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.

10^e séance
26 juillet 2019

[Adoptée sans vote.]

⁴ A/HRC/AC/23/CRP.3.

⁵ A/HRC/AC/23/CRP.4.

23/5. Nouvelles technologies numériques et droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 41/11 du Conseil des droits de l'homme en date du 11 juillet 2019, dans laquelle celui-ci a prié le Comité consultatif d'établir un rapport sur les conséquences et les enjeux des nouvelles technologies numériques pour la promotion et la protection des droits de l'homme, pour faire le point des initiatives pertinentes actuelles de l'ONU et formuler des recommandations sur des modalités globales, inclusives et pragmatiques d'examen par le Conseil, les titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, et ses organes subsidiaires, de la question des conséquences et des enjeux des nouvelles technologies numériques pour les droits de l'homme, et de lui présenter ce rapport à sa quarante-septième session,

Rappelant également que le Conseil l'a prié, lorsqu'il établirait le rapport susmentionné, de solliciter la contribution des acteurs concernés, notamment des États Membres, des organisations internationales et régionales, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, des organes conventionnels, des autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs, du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile, du secteur privé, des milieux techniques et des établissements universitaires, et de tenir compte des travaux déjà menés sur la question,

Rappelant en outre que le Conseil a décidé d'organiser à sa quarante-quatrième session une réunion-débat sur les conséquences et les enjeux des nouvelles technologies numériques pour la promotion et la protection des droits de l'homme, décidé également que les débats seraient pleinement accessibles aux personnes handicapées, et prié le Comité consultatif de faire le point oralement sur l'élaboration du rapport susmentionné pendant la réunion-débat,

1. *Désigne* comme membres du groupe de rédaction chargé de préparer ledit rapport les membres du Comité consultatif dont le nom suit : Ludovic Hennebel, Xincheng Liu, Ajai Malhotra, Mona Omar, Elizabeth Salmón, Dheerujall Seetulsingh et Changrok Soh ;

2. *Note* que le groupe de rédaction a élu Elizabeth Salmón Présidente et Changrok Soh Rapporteur ;

3. *Note également* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;

4. *Décide* de solliciter des contributions en invitant par note verbale les acteurs concernés, notamment les États Membres, les organisations internationales et régionales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil, les organes conventionnels, les autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs, le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile, le secteur privé, les milieux techniques et les établissements universitaires à lui soumettre des informations d'ici au 15 octobre 2019 ;

5. *Demande* au groupe de rédaction de lui soumettre, à sa vingt-quatrième session, les grandes lignes préliminaires du rapport, en tenant compte des réponses reçues à la note verbale susmentionnée, en vue de présenter un exposé oral sur l'état d'avancement du rapport au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-quatrième session ;

6. *Encourage* les parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.

*10^e séance
26 juillet 2019*

[Adoptée sans vote.]

23/6. Niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 41/6 en date du 11 juillet 2019 dans laquelle le Conseil des droits de l'homme a prié le Comité consultatif d'établir, en étroite coopération avec le Groupe de travail et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, un rapport sur les niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme tels que le Comité consultatif, les organes conventionnels et les procédures spéciales créées par le Conseil. Ce rapport, qui doit être présenté au Conseil à sa quarante-septième session, doit inclure les bonnes pratiques des États en matière de désignation, d'élection et de nomination des candidats afin d'assurer une représentation équilibrée des sexes, conformément à la stratégie à l'échelle du système en faveur de la parité des sexes, et des recommandations pour aider le Conseil et les États Membres dans ce domaine,

Rappelant également que le Conseil a prié le Comité consultatif de solliciter les vues et les contributions des parties prenantes concernées, notamment les États Membres, les organisations internationales et régionales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et les établissements universitaires, lors de l'élaboration du rapport susmentionné et de faire participer véritablement toutes les parties intéressées,

1. *Désigne* comme membres du groupe de rédaction chargé d'élaborer ledit rapport les membres du Comité consultatif dont le nom suit : Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, José Augusto Lindgren Alves, Ajai Malhotra, Mona Omar, Elizabeth Salmón et Changrok Soh ;

2. *Note* que le groupe de rédaction a élu Mona Omar Présidente et Elizabeth Salmón Rapporteuse ;

3. *Note également* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;

4. *Décide* d'adresser une note verbale aux parties prenantes, notamment les États Membres, les organisations internationales et régionales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et les établissements universitaires, dans laquelle il leur demande de soumettre leurs contributions pour le rapport d'ici au 15 novembre 2019 ;

5. *Prie* le groupe de rédaction de lui présenter, à sa vingt-quatrième session, les grandes lignes préliminaires du rapport, en tenant compte des réponses reçues à la note verbale susmentionnée ;

6. *Encourage* les parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.

*10^e séance
26 juillet 2019*

[Adoptée sans vote.]

23/7. Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 34/8 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2017, dans laquelle le Conseil l'a prié de mener une étude et d'établir un rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, en mettant particulièrement l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment du fait de la réorientation de l'investissement étranger direct, de la

réduction des apports de capitaux, de la destruction des infrastructures, de la limitation du commerce extérieur, de la perturbation des marchés financiers, des répercussions négatives sur certains secteurs économiques et des entraves à la croissance économique, en recommandant des mesures à prendre par les gouvernements, les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les organisations de la société civile à cet égard, et de présenter ledit rapport au Conseil des droits de l'homme à sa trente-neuvième session, en vue de son examen lors du dialogue,

Rappelant également qu'à sa dix-neuvième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Lazhari Bouzid, Alessio Bruni (Président), Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, Mikhail Lebedev, José Augusto Lindgren Alves, Xinsheng Liu, Ajai Malhotra, Mona Omar (Rapporteuse) et Elizabeth Salmón,

Notant qu'à sa trente-huitième session, le Conseil des droits de l'homme a décidé de prolonger le délai qu'il lui avait accordé pour achever l'étude et l'a prié de la lui soumettre à sa quarante-deuxième session,

1. *Note* que le groupe de rédaction a élu M. Bruni Président, pour remplacer à ce poste M^{me} Karla Hananía de Varela, qui avait démissionné du Comité consultatif ;

2. *Note également* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;

3. *Note en outre* le caractère extrêmement spécialisé et complexe du mandat, qui nécessitera encore des débats approfondis ;

4. *Demande* au groupe de rédaction de lui présenter, à sa vingt-quatrième session, un projet de rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme ;

5. *Recommande* au Conseil des droits de l'homme de prolonger le délai prévu pour l'achèvement du rapport, et de le prier de soumettre celui-ci au Conseil à sa quarante-cinquième session ;

6. *Recommande également* au Conseil des droits de l'homme d'envisager d'adopter la décision suivante :

« *Le Conseil des droits de l'homme,*

Prenant note de la recommandation du Comité consultatif ayant trait à son mandat sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, en mettant particulièrement l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment du fait de la réorientation de l'investissement étranger direct, de la réduction des apports de capitaux, de la destruction des infrastructures, de la limitation du commerce extérieur, de la perturbation des marchés financiers, des répercussions négatives sur certains secteurs économiques et des entraves à la croissance économique, conformément à la résolution 34/8 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2017,

Prie le Comité consultatif de lui soumettre, à sa quarante-cinquième session, le rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales. ».

*10^e séance
26 juillet 2019*

[Adoptée sans vote.]

II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, créé en application de la résolution 5/1 du Conseil en date du 18 juin 2007, a tenu sa vingt-troisième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 22 au 26 juillet 2019. La session a été ouverte par la Présidente de la vingt-troisième session, Elizabeth Salmón.

2. À la 1^{re} séance, le 22 juillet 2019, le Vice-Président du Conseil des droits de l'homme, Harald Aspelund, a prononcé une allocution d'ouverture.
3. À la même séance, le Chef du Service du Conseil des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait une déclaration au nom de la Haute-Commissaire.
4. À la même séance également, les participants ont observé une minute de silence en hommage aux victimes de violations des droits de l'homme dans le monde.

B. Composition du Comité consultatif

5. Le Comité consultatif se compose des personnes dont le nom suit⁶ : Ibrahim Abdulaziz Alsheddi (Arabie saoudite, 2021) ; Mohamed Bennani (Maroc, 2020) ; Lazhari Bouzid (Algérie, 2019) ; Alessio Bruni (Italie, 2021) ; Ion Diaconu (Roumanie, 2020) ; Ludovic Hennebel (Belgique, 2020) ; Mikhail Lebedev (Fédération de Russie, 2019) ; José Augusto Lindgren Alves (Brésil, 2021) ; Xinsheng Liu (Chine, 2019) ; Ajai Malhotra (Inde, 2020) ; Kaoru Obata (Japon, 2019) ; Mona Omar (Égypte, 2019) ; Elizabeth Salmón (Pérou, 2020) ; Dheerujlall Seetulsingh (Maurice, 2020) ; Changrok Soh (République de Corée, 2020) ; Cheikh Tidiane Thiam (Sénégal, 2021) et Jean Ziegler (Suisse, 2019).
6. Karla Hananía de Varela a démissionné du Comité consultatif après avoir été nommée Ministre de l'éducation par le Gouvernement salvadorien.

C. Participation

7. Des membres du Comité consultatif, des observateurs d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des représentants d'organisations non gouvernementales ont participé à la session.
8. Tous les membres du Comité consultatif ont participé à la session, à l'exception de M. Thiam, qui s'est excusé.

D. Réunions

9. Au cours de sa vingt-troisième session, le Comité consultatif a tenu sept séances plénières et trois séances privées. Les groupes de rédaction ont tenu des séances privées sur un appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme, les politiques nationales et les droits de l'homme, les nouvelles technologies numériques et les droits de l'homme, les niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme, les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme et l'importance d'un instrument juridiquement contraignant pour le droit au développement. Le Comité consultatif a également procédé à un échange de vues avec le Bureau du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'avec des coordonnateurs régionaux et des coordonnateurs de groupes politiques. Il a en outre tenu une séance publique avec des représentants d'organisations non gouvernementales.

⁶ L'année indiquée entre parenthèses est l'année d'expiration du mandat du membre concerné (la date d'échéance est le 30 septembre).

E. Adoption de l'ordre du jour

10. À sa 1^{re} séance, le 22 juillet 2019, le Comité consultatif a adopté son ordre du jour tel que révisé (voir annexe I) (pour la liste des documents publiés à l'occasion de la vingt-troisième session du Comité, voir l'annexe II).

F. Organisation des travaux

11. À sa 1^{re} séance, le 22 juillet 2019, le Comité consultatif a adopté le projet de programme de travail élaboré par le secrétariat.

III. Demandes actuellement à l'examen, adressées au Comité consultatif en application de résolutions du Conseil des droits de l'homme

A. Politiques nationales et droits de l'homme

12. À sa 1^{re} séance, le 22 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 35/32 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les politiques nationales, les droits de l'homme et les objectifs de développement durable. Au cours des discussions, des membres du Comité et des représentants d'États observateurs ont pris la parole (voir annexe III).

B. Effets négatifs du non-rapatriement des fonds d'origine illicite sur la jouissance des droits de l'homme

13. À sa 1^{re} séance, le 22 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu, en application des résolutions 34/11 et 40/4 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les effets négatifs du non-rapatriement des fonds d'origine illicite sur la jouissance des droits de l'homme. À sa quarantième session, le Conseil des droits de l'homme avait adopté la résolution 40/4, dans laquelle il priait le Comité consultatif, dans le cadre de l'établissement de l'étude demandée par le Conseil dans sa résolution 34/11 sur la possibilité d'utiliser les fonds illicites non rapatriés, notamment par la monétisation et/ou la création de fonds d'investissement, de solliciter les avis d'experts et d'organismes régionaux et internationaux, ainsi que d'organes de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, y compris en organisant une journée de réunion à Genève en avril ou en mai 2019. La journée de réunion n'a pas eu lieu comme prévu en raison de contraintes administratives et budgétaires. Dans ce contexte, le Comité consultatif est convenu qu'une journée de réunion devrait être organisée après la quarante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme et a décidé de poursuivre les consultations avec le Bureau du Conseil des droits de l'homme sur la manière d'intégrer les résultats de cette réunion dans le rapport que le Comité consultatif présentera au Conseil. Au cours des discussions, des membres du Comité et un représentant d'un État observateur ont pris la parole (voir annexe III).

C. Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

14. À sa 2^e séance, le 22 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu, en application des résolutions 72/157 et 73/262 de l'Assemblée générale, un débat sur la situation mondiale en matière d'égalité raciale et sur les moyens d'évaluer la situation et de déceler les lacunes et les chevauchements d'activités potentiels. Au cours des discussions, des membres du Comité, des représentants d'États observateurs et des représentants d'organisations non gouvernementales ont pris la parole (voir annexe III).

D. Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

15. À sa 2^e séance, le 22 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 37/23 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Dans ce contexte, des représentants du Service de l'Examen périodique universel du HCDH ont fait des exposés oraux pour donner un aperçu de leurs programmes d'assistance technique. Au cours des discussions qui ont suivi, des membres du Comité et des représentants d'États observateurs ont pris la parole (voir annexe III).

E. Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

16. À sa 7^e séance, le 25 juillet 2019, le Comité consultatif s'est réuni en séance privée, en application de la résolution 34/8 du Conseil des droits de l'homme, pour débattre des effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme.

F. Importance d'un instrument juridiquement contraignant pour le droit au développement

17. À sa 4^e séance, le 23 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 39/9 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur l'importance d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement. Au cours des discussions, des membres du Comité, des représentants d'États observateurs et un représentant d'une organisation non gouvernementale ont pris la parole (voir annexe III).

G. Nouvelles technologies numériques et droits de l'homme

18. À sa 6^e séance, le 24 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 41/11 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les nouvelles technologies numériques et les droits de l'homme. Dans ce contexte, le représentant de la République de Corée a présenté un exposé. Un autre exposé sur le même sujet a été fait par un représentant du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination du HCDH. Au cours des discussions qui ont suivi, des membres du Comité et des représentants d'États observateurs ont pris la parole (voir annexe III). Le débat a été conclu par des observations du représentant de la République de Corée et du représentant du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination.

H. Niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme

19. À sa 6^e séance, le 24 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 41/6 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Dans ce contexte, le représentant du Mexique a présenté un exposé. Au cours des discussions qui ont suivi, des membres du Comité et des représentants d'États observateurs ont pris la parole (voir annexe III). Le débat a été conclu par des observations du représentant du Mexique.

IV. Mise en œuvre des sections III et IV de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, en date du 18 juin 2007, et de la section III de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil, en date du 25 mars 2011

A. Examen des méthodes de travail

20. À sa 8^e séance, le 25 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu un débat à huis clos sur ses méthodes de travail. Dans ce contexte, il a examiné l'étude intitulée « The impacts of the works of the United Nations Human Rights Council Advisory Committee: challenges, achievements and prospects » (Les effets des travaux du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme : difficultés, réalisations et perspectives), établie par M. Obata.

B. Ordre du jour et programme annuel de travail

21. À sa 9^e séance, le 26 juillet 2019, le Comité consultatif a tenu un débat à huis clos sur des documents de réflexion et des propositions de recherche. Les membres du Comité ont discuté de la suite à donner aux propositions examinées aux dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions, à savoir :

- Droits économiques, sociaux et culturels à l'ordre du jour des juridictions internationales (M. Diaconu) ;
- Droits de l'homme des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays (M^{me} Omar);
- Droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire (M. Hennebel)

22. À la même séance, le Comité consultatif a décidé de donner suite à la proposition de recherche portant sur les droits économiques, sociaux et culturels à l'ordre du jour des juridictions internationales, présentée par M. Diaconu, qui avait déjà été soumise au Conseil des droits de l'homme pour examen à sa vingt et unième session.

23. À la même séance également, M. Ziegler a proposé un projet de recherche sur les possibles violations des droits de l'homme aux points d'arrivée des migrants et des demandeurs d'asile dans l'Union européenne, pour examen par le Comité consultatif. Au vu des nombreux recoupements entre cette proposition et celle qui porte sur les droits de l'homme des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, le Comité a décidé de les fusionner. La proposition issue de cette fusion sera développée et soumise au Comité pour examen à sa vingt-quatrième session.

24. Le Comité consultatif a décidé de poursuivre l'examen des sujets susmentionnés à sa vingt-quatrième session.

C. Désignation des membres du Groupe de travail des communications

25. Conformément aux paragraphes 91 à 93 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Comité consultatif doit désigner cinq de ses membres parmi les représentants de chacun des groupes régionaux, compte dûment tenu des principes de l'équilibre entre les sexes, pour constituer le Groupe de travail des communications. En cas de vacance de poste, le Comité désigne un expert indépendant et hautement qualifié choisi parmi les membres du même groupe régional. Comme il est nécessaire de disposer de compétences indépendantes et d'assurer une continuité dans l'examen et l'évaluation des communications, les experts indépendants et hautement qualifiés qui siègeront au Groupe de travail auront un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

26. Les membres actuels du Groupe de travail des communications ont été désignés par le Comité consultatif à ses onzième, treizième, dix-septième et vingt et unième sessions (Voir A/HRC/AC/11/2, par. 29 ; A/HRC/AC/13/2, par. 36 et 37; A/HRC/AC/17/2, par. 26; et A/HRC/AC/21/2, par. 22 à 24).

27. Étant donné que deux postes seront à pourvoir au Groupe de travail, puisque le mandat de Mikhail Lebedev (Groupe des États d'Europe orientale) expire le 30 septembre 2019 et que Karla Hananía de Varela (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) a présenté sa démission, le Comité consultatif a décidé, à sa 9^e séance, le 26 juillet 2019, de nommer M. Diaconu et M^{me} Salmón membres du Groupe de travail.

V. Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-troisième session

28. À la 10^e séance, le 26 juillet 2019, le Rapporteur du Comité consultatif a présenté le projet de rapport sur la vingt-troisième session du Comité. Le Comité a adopté le projet de rapport ad referendum et a décidé de charger le Rapporteur d'en établir la version définitive.

29. À la même séance, un représentant de l'Égypte a demandé à faire une déclaration.

30. Également à cette séance, M. Lindgren Alves, M. Bruni, M. Hennebel, M. Lebedev, M. Obata, M^{me} Omar et M. Ziegler ont prononcé des déclarations de clôture. Après le traditionnel échange de félicitations et de remerciements, la Présidente a formulé des observations finales et prononcé la clôture de la vingt-troisième session du Comité consultatif.

Annexe I

Agenda

1. Adoption of the agenda and organization of work.
2. Requests addressed to the Advisory Committee stemming from Human Rights Council resolutions and currently under consideration by the Committee:
 - (a) Integration of a gender perspective;
 - (b) Promotion of a democratic and equitable international order;
 - (c) Integration of the perspective of persons with disabilities;
 - (d) Negative effects of terrorism on the enjoyment of human rights;
 - (e) National policies and human rights;
 - (f) Global call for concrete action for the total elimination of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance and the comprehensive implementation of and follow-up to the Durban Declaration and Programme of Action;
 - (g) Role of technical assistance and capacity-building in fostering mutually beneficial cooperation in promoting and protecting human rights;
 - (h) Importance of a legally binding instrument on the right to development;
 - (i) Negative impact of the non-repatriation of funds of illicit origin on the enjoyment of human rights;
 - (j) New and emerging digital technologies and human rights;
 - (k) Current levels of representation of women in human rights organs and mechanisms.
3. Implementation of sections III and IV of the annex to Human Rights Council resolution 5/1 and of section III of the annex to Council resolution 16/21:
 - (a) Review of methods of work;
 - (b) Agenda and annual programme of work, including new priorities;
 - (c) Appointment of members of the Working Group on Communications.
4. Report of the Advisory Committee on its twenty-third session.

Annexe II

Documents issued for the twenty-third session of the Advisory Committee

Documents issued in the general series

<i>Symbol</i>	<i>Agenda item</i>	
A/HRC/AC/23/1	1	Provisional agenda and annotations
A/HRC/AC/23/1/Add.1	1	Additions to the provisional agenda and annotations
A/HRC/AC/23/2	4	Report of the Advisory Committee on its twenty-third session

Documents issued in the limited series (actions)

<i>Symbol</i>	<i>Agenda item</i>	
A/HRC/AC/23/L.1	2 (e)	National policies and human rights
A/HRC/AC/23/L.2	2 (f)	Global call for concrete action for the total elimination of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance and the comprehensive implementation of and follow-up to the Durban Declaration and Programme of Action
A/HRC/AC/23/L.3	2 (g)	Role of technical assistance and capacity-building in fostering mutually beneficial cooperation in promoting and protecting human rights
A/HRC/AC/23/L.4	2 (h)	Importance of a legally binding instrument on the right to development
A/HRC/AC/23/L.5	2 (j)	New and emerging digital technologies and human rights
A/HRC/AC/23/L.6	2 (k)	Current levels of representation of women in human rights organs and mechanisms
A/HRC/AC/23/L.7	2 (d)	Negative effects of terrorism on the enjoyment of human rights

Annex III

List of speakers

<i>Agenda item</i>	<i>Meeting and date</i>	<i>Speakers</i>
2. Requests addressed to the Advisory Committee stemming from Human Rights Council resolutions		
(e) National policies and human rights	1st meeting 22 July 2019	Members: Alessio Bruni, Ion Diaconu (Rapporteur), Dheerujlall Seetulsingh Observer States: Peru, Bolivarian Republic of Venezuela
(i) Negative impact of the non-repatriation of funds of illicit origin on the enjoyment of human rights	1st meeting 22 July 2019	Members: Lazhari Bouzid, Alessio Bruni, Dheerujlall Seetulsingh (Rapporteur), Jean Ziegler Observer State: Egypt
(f) Global call for concrete action for the total elimination of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance and the comprehensive implementation of and follow-up to the Durban Declaration and Programme of Action	2nd meeting 22 July 2019	Members: José Augusto Lindgren Alves, Mohamed Bennani, Ion Diaconu, Ludovic Hennebel (Rapporteur), Ajai Malhotra, Dheerujlall Seetulsingh Observer States: Plurinational State of Bolivia, Cuba, Russian Federation Non-governmental organizations: International Human Rights Association of American Minorities, Sikh Human Rights Group
(g) The role of technical assistance and capacity-building in fostering mutually beneficial cooperation in promoting and protecting human rights	2nd meeting 22 July 2019	Members: Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, Alessio Bruni, Lazhari Bouzid (Rapporteur), Xincheng Liu, Kaoru Obata Observer States: Plurinational State of Bolivia, China, Tunisia, Bolivarian Republic of Venezuela
(h) The importance of a legally binding instrument on the right to development	4th meeting 23 July 2019	Members: Ion Diaconu, Ajai Malhotra (Rapporteur) Observer States: Plurinational State of Bolivia, China, Cuba, Bolivarian Republic of Venezuela Non-governmental organization: International Human Rights Association of American Minorities
(j) New and emerging digital technologies	6th meeting 24 July 2019	Members: Mona Omar, Dheerujlall Seetulsingh, Changrok Soh Observer States: China, Nepal, Republic of Korea

<i>Agenda item</i>	<i>Meeting and date</i>	<i>Speakers</i>
(k) Current levels of representation of women in human rights organs and mechanisms	6th meeting 24 July 2019	Member: Ludovic Hennebel Observer States: Plurinational State of Bolivia, Mexico, Peru
3. Implementation of sections III and IV of the annex to Human Rights Council resolution 5/1 and section III of the annex to Council resolution 16/21		
(b) Agenda and annual programme of work	8th meeting 25 July 2019	Members: José Augusto Lindgren Alves, Alessio Bruni, Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, Mikhail Lebedev, Xincheng Liu, Ajai Malhotra, Kaoru Obata, Mona Omar, Changrok Soh, Jean Ziegler Observer State: Russian Federation